

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2025

**Date convocation** : 16/05/2025

**Excusés - Absents** : CAVALIE Fabienne, SOULIE Jérôme, LUKASIEWICZ Dominique, ASSIE Mathilde ayant donné procuration à EGEA Marie-Hélène.

**Secrétaire de séance** : DUFOSSÉ Martine.

## 1-Composition des conseils communautaires en vue des élections municipales de 2026 :

Dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant cette échéance.

L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le nombre et la répartition des sièges sont établis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur au 01 janvier 2025 :

\*Selon les modalités au II à VI de cet article, c'est-à-dire la répartition de droit commun,

\*Soit par accord local dans les conditions du 2° I de cet article, à la majorité des deux tiers au moins des conseil municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population totale de celle-ci, avec accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population, totale des communes membres,

Françoise EMERIAUD, 1<sup>er</sup> adjointe, déléguée auprès de la Communauté de Communes du Carmausin Ségala – 3CS - expose qu'il a été décidé à la 3CS d'opter comme actuellement, soit les modalités de droit commun. Elle liste le nombre de représentants de chaque commune, soit 59 sièges (34 sièges urbain et 25 pour le rural). Le conseil municipal prend acte de cette décision.

**2- Immeuble Neveux Place de l'Eglise** : Benoît RAVAILHE expose au conseil municipal la volonté de Mme Neveux Joëlle de vendre l'immeuble sis 6 Place de l'Eglise. Il demande à chacun de s'exprimer sur l'opportunité de cet achat qui permettrait de compléter l'offre de la commune en logements locatifs, d'assurer un revenu...

Il faut voir l'état du bâti, évaluer les travaux de rénovation à effectuer, les aides financières qu'il est possible de solliciter, etc...à visiter. (Sylvain, Damien, Marie-Hélène, Françoise, Jean).

**3-Remplacement agent technique en longue maladie** : Benoît RAVAILHE expose que la mairie attend la décision du conseil médical du CDG 81, quand au devenir de l'arrêté grave maladie de Sébastien GZYL. Le conseil médical se réunissait aujourd'hui, et nous saurons dans les prochains jours si l'arrêt maladie est prolongé ou si nous devons procéder au reclassement de cet agent.

Benoît RAVAILHE expose, si l'arrêt maladie est prolongé, de recruter un agent contractuel pour une durée de 16h / semaine pour la durée de l'arrêt.

Si une procédure de reclassement professionnel est engagée, la collectivité devra assurer le paiement du salaire de l'agent pendant le temps du reclassement. Recrutement contractuel de juin à novembre 16h/semaine uniquement.

## 4-Questions diverses

**\*Panneau d'information aire de covoiturage** : Benoît RAVAILHE expose que le panneau RIS positionné à l'extrémité du terrain de la mairie est en cours de réfection : socle mis en place, peinture encours. Il sollicite des personnes pour s'occuper du contenu des informations à mettre en œuvre : Benoît, Marie-Hélène, Rolande, Martine, Américo.

\***Portail de la halle** est mis en place, avec ouverture antipanique et Baes (bloc de sécurité lumineux).

\***Coffret électrique** sous la halle a été refait à neuf par la Société FALGAS.

\* **Coffret électrique « festivités »** (36 Kwa) supplémentaire a été mis en place par le SIER de Tanus, qui prend en charge la pose de ce coffret. Les frais de fonctionnement, ouverture, fermeture et consommation du compteur seront à la charge des associations qui l'utilisent.

\***Médocobus** : Françoise EMERIAUD expose de l'expérimentation à la demande de l'état, d'un médocobus avec médecin généraliste pour les personnes n'ont pas de médecin traitant et dentistes pour les personnes n'ayant pas consulté depuis 2 ans.

Le projet s'étend sur 3 communautés de communes : Val 81, les Monts d'Alban et la 3CS  
Présence du médocobus sur les communes candidates : 4 semaines/an avec 1 journée de consultation de médecine générale et 3 journées de consultation de chirurgiens-dentistes. Les consultations auront lieu sur rendez-vous uniquement.

La commune de Tanus s'est portée candidate, en effet il y a la possibilité d'installer le médocobus à côté de la mairie : électricité, eau, coin cuisine, wifi et une salle d'attente.

\***Taxe spéciale OM** : Les associations auxquelles des conteneurs de collecte des ordures ménagères sont mis à leur disposition lors de leurs manifestations ou à l'année seront redevables auprès de la 3CS de la redevance spéciale d'enlèvement :

- Collecte conteneur de tri (jaune) : **Gratuit**

-Collecte conteneur ordures ménagères (noir ou vert) : **26.60 € / conteneur/enlèvement.**

D'où l'intérêt pour tous d'effectuer un tri efficace.

\***Centenaire Mme BONNAFIS Rosa le 15/09/2025** : organiser son anniversaire avec le Club de l'Amitié ? la famille ? organiser un goûter ? Acheter un bouquet de fleur ? Françoise EMERIAUD se charge de contacter le Club de l'Amitié et la famille.

\***Bulletin municipal juin 2025** : point sur les articles en cours qui doivent être restitués pour le 02 juin.

La séance est levée à 23 h 10

Monsieur le Maire de Tanus,  
Benoît RAVAILHE.

